



RAPPORT MORAL

A.G. 15/06/2010

Présenté par M. Bertrand ESCAIG, président du C.R.E.A.I.

Le Président Tisserand avait présenté l'année 2009 comme celle d'une "*transition essentielle*" pour le CReai. Elle l'a été en effet. Tout d'abord, trois nouveaux membres sont venus renforcer le Bureau du CReai, et je tiens à remercier ici de leur engagement, Monsieur Jean Marc Briatte de l'Établissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Éducation, Monsieur Claude Durot de l'Association d'Action Sanitaire et Sociale de la Région de Lille et Monsieur Bernard Rodrigues de l'Union Départementale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés du Nord.

Si tout change autour de nous, alors il est important de bien savoir ce que l'on est. Le socle de nos missions tient en trois mots : repérer, concerter, proposer.

Repérer, c'est la fonction "*observatoire du social*" du CReai, c'est repérer les grandes évolutions dans les situations et les attentes de ceux d'entre nous qui se trouvent en situation de handicap, de protection ou de dépendance. Quelques exemples où le CReai a été présent en 2009 et continue de l'être : le handicap psychique, qui frappe aujourd'hui nombre de nos voisins dans la cité ; l'émergence du rôle des aidants naturels, notamment dans le cas des polyhandicaps ; la tendance vers les services à domicile ; l'exigence et la possibilité d'associer les personnes aux décisions qui les concernent ; le vieillissement des personnes en situation de handicap... ; et tous les besoins de *formation* qui accompagnent ces évolutions, formations sur les handicaps, formation des aidants, formation des personnels territoriaux...

Concierter, c'est faciliter les échanges sur l'évolution des besoins dans la communauté, échanges entre acteurs médicosociaux mais aussi avec les administrations et les élus. Là aussi le CReai a facilité les rencontres au cours des colloques et journées d'études organisés en 2009. C'est encore, mais c'est parfois moins connu, l'accompagnement des associations à l'élaboration de leur projet ; plusieurs en ont bénéficié en 2009.

Proposer, c'est l'aide à décider, soit sur les projets soumis au CROSMS (135 dossiers ont bénéficié d'un avis technique du CReai en 2009 !), soit au cours de la préparation de différents schémas départementaux en faveur de personnes en situation de handicap, adultes ou enfants (deux en 2009). Mais c'est aussi répondre à la demande de mairies sur certains problèmes sociaux, élaborer un référentiel sur l'accueil temporaire ou, pour nos propres adhérents, les accompagner dans leur démarche qualité et d'évaluation interne des services rendus.

Pouvoir comparer aussi comment *les autres régions* repèrent, concertent et proposent, est essentiel à l'heure des changements, où l'expérience et les enseignements des autres sont très précieux. C'est pourquoi nous avons largement contribué en 2009 à **renforcer l'activité nationale** du réseau CREAI, l'ANCREAI, dont Mireille Prestini est désormais la secrétaire nationale. Nous participons aux trois nouveaux pôles nationaux créés, études & observations, pratiques professionnelles et harmonisation et mutualisation des outils, qui vont développer les synergies des CREAI et promouvoir les comparaisons nationales.

L'année 2010 oblige à une projection vers l'avenir. Nous tenons à associer les administrateurs à cette tâche, c'est pourquoi nous avons créé trois *commissions de travail* au sein du Conseil pour faire évoluer nos façons de repérer, de concerter, de proposer.

Anticiper et répondre aux changements, c'est savoir où nous allons, savoir ce que nous serons demain. C'est savoir quel est notre **"avantage compétitif"**, quelles compétences d'aujourd'hui peuvent nous permettre demain d'être un acteur du changement. Eh bien notre avantage je pense, c'est d'être capable d'aider à **une vision globale des besoins** de nos concitoyens en situation de handicap, de perte d'autonomie, de besoin de protection. Ou si vous voulez d'autres termes, **combler le fossé entre sanitaire, médicosocial et social**. Or, la vision globale des besoins, ce sont d'abord *les usagers et leurs aidants naturels* qui la possèdent, et les adhérents du CREAI, ce sont aussi des usagers, des aidants. Ce sont encore des hôpitaux publics, des associations et des établissements publics médicosociaux, des structures d'enfants ou d'adultes en difficulté, des représentants de l'assurance maladie. Le CREAI, implanté dans notre Région depuis des décennies, trait d'union entre l'administration et les associations, a bien la compétence et la vision globale des paysages sanitaires, sociaux et médicosociaux qu'il faut pour jouer un rôle dans ce rapprochement nécessaire.

Améliorer et étendre les services rendus à la personne dans une nouvelle vision globale de ses besoins exige **efficacité et innovation**. Innover ne s'adresse pas qu'au nouveau, mais aussi à l'existant. Là encore, il faut expérimenter, évaluer, comparer. Expérimenter, c'est essayer une nouvelle solution, faire en quelque sorte une *hypothèse*. Évaluer, c'est voir si "ça marche". Comparer, c'est en débattre avec les promoteurs d'autres solutions, y compris dans d'autres régions. Expérimenter, évaluer, comparer, c'est au fond faire de la recherche et c'est indispensable. Cette recherche existe, mais est émietlée à travers diverses institutions. Il y a nécessité aujourd'hui à rassembler, fédérer et développer une recherche sur le handicap, la protection, les dépendances et l'autonomie des personnes pour gagner en efficacité. Le CREAI a qualité pour être l'un des acteurs de ce regroupement.

Enfin, *last but not least*, dans la difficile période que nous allons traverser, je pense que le lien de confiance qui lie tous nos adhérents et dont je tiens à les remercier, est le plus sûr atout pour arriver à bon port !

